

Berne, le 6 mars 2024

## Liste complémentaire avec les variétés autorisées pour la commercialisation sous Suisse Garantie

### Récolte 2025

Selon le règlement sectoriel « Céréales, oléagineux et leurs produits », toutes les variétés qui sont actuellement inscrites sur les listes recommandées de swiss granum ou qui l'ont été par le passé peuvent être commercialisées sous Suisse Garantie. Ces variétés ne sont pas mentionnées ci-dessous et peuvent être consultées sous [www.swissgranum.ch](http://www.swissgranum.ch). Sont également autorisées les variétés en procédure d'inscription ainsi que les autres variétés selon la liste complémentaire définie annuellement par swiss granum. Il s'agit des variétés suivantes :

Blé d'automne		Colza	Tournesol
CIAN		ES ALICIA	7036B026-14 (HO)
ROSATCH		KWS FELICIANO	7036B027-14 (HO)
WIWA		RGT TROUBADOUR	7042B028-14 (HO)
			LG50276 (HO)
			LG50450
			LG50467 (HO)
			LG50475 (HO)
			P63LE166
			RGT BILLYKID (HO)
			RGT CAPITOLL (HO)
			S2201 (HO)
			SUOMI
			SUVEX
			SY ALMAGRO (HO)
			SY ARCO (HO)
			SY ARPEGGIO (HO)
			SY ESSENTIO (HO)

Les variétés définitives de colza, de blé resp. de tournesol pour les essais variétaux ne seront connues que fin 2024 resp. début 2025, lorsque les groupes d'experts les auront choisies.